MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENERGIE ET DE LA MER
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE

RIOM

PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR

SECTEUR NORD-OUEST
Modification n°1
échelle 1/500
Approuvée le

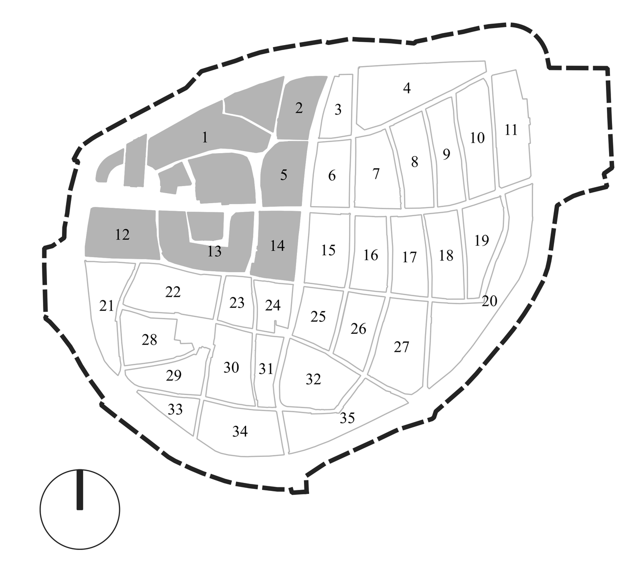

LEGENDE

IMMEUBLE,FACADE OU ELEMENTS PROTEGES
par la législation des Monuments Historiques

IMMEUBLE OU FACADE A CONSERVER
dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits

IMMEUBLE NON PROTEGE
pouvant être conservé, amélioré, démoli, ou remplacé

IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE
DONT LA DEMOLITION POURRA ETRE IMPOSEE
à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

EMPRISE DE CONSTRUCTION IMPOSEE

HAUTEUR MAXIMALE DE L'IMMEUBLE
en cas de reconstruction sur un immeuble existant ou une emprise imposée
(R = rez de chaussée,R+1 = rez de chaussée + 1 étage,...)

ESPACE PROTEGE
par la législation des Monuments Historiques

ESPACE PLANTE OU JARDIN,EXISTANT OU A REALISER

ARBRES D'ALIGNEMENTS EXISTANTS OU A CREER

ESPACE LIBRE

EMPLACEMENT RESERVE

MODIFICATION, ECRETEMENT, SURELEVATION

ORIENTATION D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION N°1
Place de la Fédération

ORIENTATION D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION N°2
Place Félix Pérol et jardin des cuves

ORIENTATION D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION N°3
Centre de détention

REGLE D'ORDONNANCEMENT

PASSAGE PUBLIC A REALISER

PLAN D'EAU OU COURS D'EAU A CONSERVER

PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

0 10 20 30 40 50 m